



DEMANDE DE CANDIDATURES

lancé par
la Société Parkinson Canada / Parkinson Society Canada

PROGRAMME DE BOURSES CLINIQUES EN TROUBLES DU MOUVEMENT

18 septembre 2009 :	Date de publication
13 novembre 2009 :	Date limite de la présentation des demandes
25 janvier 2010 :	Annonce anticipée de la bourse
1^{er} juillet 2010 :	Date de début du financement
Durée de la bourse :	Un an

TABLE DES MATIÈRES

- Contexte
- Fonds disponibles
- Admissibilité
- Emplacement de la formation et de la supervision
- Critères de l'examen
- Conditions
- Exigences en matière de rapport et modalités du financement
- Procédures de demande
- Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

La Société Parkinson Canada (« SPC ») offre le programme de bourses cliniques en troubles du mouvement (le « programme ») dans le but d'encourager de jeunes cliniciens à acquérir une formation clinique dans la sous-spécialité des troubles du mouvement, laquelle comprendra la maladie de Parkinson. Cette bourse de 50 000 \$ financera un programme de formation clinique d'un an. Cette formation post-résidence, qui vise à accroître l'expertise en diagnostic et en gestion du Parkinson, peut également porter sur d'autres troubles du mouvement. Même si la recherche peut constituer un élément du programme, l'élément principal reste la formation clinique (au moins 80 p. 100).

La SPC tient à ce que chaque Canadien atteint de la maladie de Parkinson ait accès à une expertise médicale appropriée, à des médicaments, à des services de soutien, à des soins continus et à des ressources éducatives, soit traité avec respect et dignité, et reçoive de l'aide et de l'espoir. Ce programme est un important élément du plan formulé par la SPC pour atteindre son objectif, à savoir assurer l'accessibilité et la disponibilité de ces éléments essentiels à la gestion quotidienne de la maladie de Parkinson. La SPC choisit le candidat retenu et administre le programme.

FONDS DISPONIBLES

Le montant de la bourse est de 50 000 \$ et il permettra d'offrir une aide salariale d'un an à un candidat qualifié répondant aux critères d'admissibilité établis pour le programme et décrits dans le présent Appel de demandes.

ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent avoir terminé un programme de formation supérieure reconnu en neurologie avant le début du programme d'études supérieures en troubles du mouvement proposé et être autorisés à exercer au Canada. Ils doivent également avoir réussi les examens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en neurologie ou démontrer qu'ils sont admissibles aux examens et ont été autorisés par le Collège royal à les subir. Les candidats qui ont présenté une demande au Collège royal et attendent une réponse recevront un traitement d'exception de la part du Conseil scientifique consultatif (le « conseil consultatif ») de la SPC. Ils doivent également remplir les conditions requises pour obtenir un permis d'exercice dans la province où la bourse sera utilisée.

La formation a lieu dans un établissement approuvé (voir ci-après) et le candidat doit être inscrit à un programme de formation post-universitaire.

La SPC désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche biomédicale sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes subissant une formation aux établissements suivants (un « établissement approuvé ») :

- une école de médecine canadienne ou les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
- d'autres organismes identifiés par le conseil d'administration de la SPC en consultation avec le conseil consultatif, pourvu que leurs travaux de recherche ou leurs activités connexes tombent sous le coup du programme.

La citoyenneté canadienne n'est pas requise; cependant, lors du processus de sélection, on accordera de l'importance à l'éventualité que le candidat fasse carrière au Canada. Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

La Bourse clinique en troubles du mouvement est décernée à un candidat inscrit à un programme de formation post-universitaire dans un établissement approuvé où le superviseur proposé (le « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé sera l'organisateur d'un programme sur le Parkinson, participer activement aux soins et aux recherches cliniques dans le domaine du Parkinson et offrir un contexte de formation solide dans l'unité des troubles du mouvement d'un centre universitaire des sciences de la santé ayant un programme bien établi en Parkinson. Le programme d'études sur le Parkinson doit faire l'objet d'une collaboration solide entre les organismes et les disciplines voués aux soins et à la recherche en matière de Parkinson. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes présentées en vue de l'obtention de la Bourse clinique en troubles du mouvement se fonde principalement sur l'excellence clinique, mais le processus d'examen porte également sur d'autres

critères. Ainsi, les responsables de l'examen examineront chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes. À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées cliniques ou sociales majeures et mérite une grande priorité.

Aptitudes académiques

- Honneurs/prix reçus
- Réussite scolaire
- Participation à des ateliers de formation continue, à des conférences, à des cours
- Le candidat est-il susceptible de faire des progrès cliniques importants dans le domaine des troubles du mouvement?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail?
- Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat?
- Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson et les troubles du mouvement?

Compétence clinique en Parkinson et en troubles du mouvement connexes

- Séjours dans divers milieux
- Durée des séjours dans les milieux
- Édification de carrière démontrée
- Pratique clinique, enseignement cliniques démontrés
- Compétence clinique continue démontrée
- Où le candidat a-t-il travaillé?
- Quel milieu et quel service?
- Quel rôle/responsabilités a-t-il assumés?
- Nature du travail avec les patients atteints du Parkinson et leurs familles
- Les activités accomplies jusqu'à date touchant la maladie de Parkinson et les troubles du mouvement reflètent-elles un intérêt soutenu à l'égard du Parkinson et des troubles du mouvement connexes?
- Contribution professionnelle et publique

Qualité et pertinence du programme d'études proposé

- Réputation du programme d'études post-universitaires en général
- Réputation de l'école/établissement en général
- Plans pour l'obtention d'une expérience en Parkinson/troubles du mouvement
- Professeurs et/ou personnes-ressources qui contribueraient à son apprentissage
- Comment le programme préparera-t-il le candidat individuellement?
- Comment le programme correspond-il aux objectifs de carrière du candidat?
- Le programme choisi donnera-t-il un bon fondement ou une bonne préparation pour les plans de carrière?
- Le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du clinicien individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Contribution potentielle aux soins cliniques dispensés aux personnes vivant avec le Parkinson et les troubles du mouvement connexes à l'issue de la formation

- Contribution potentielle aux soins des particuliers/familles
- Contribution potentielle à notre base de connaissances
- Potentiel de meneur dans le traitement clinique de la maladie de Parkinson et des troubles du mouvement en a) médecine clinique, b) enseignement et/ou c) recherche
- Contributions passées aux travaux de la SPC

Probabilité que le candidat restera au Canada au terme de sa bourse

- Probabilité que le candidat reviendra au Canada ou continuera d'exercer au Canada après avoir terminé deux années de formation

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par la SPC est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les directives concernant la présentation de demandes au programme national de recherche de la SPC (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à la SPC d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de la SPC, la résiliation de la bourse et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent respecter les exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Le candidat retenu doit remettre un rapport d'étape final présentant les résultats détaillés de sa formation, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, à la gérante, recherche national & programmes cliniques au bureau national de la SPC au plus tard le 1^{er} octobre 2011, trois mois après que la bourse d'un an a pris fin.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes doivent être présentées à la SPC au plus tard le **13 novembre 2009**, faisant foi, et contenir les renseignements suivants :

- Une déclaration du candidat exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (une ou deux pages).
- Un curriculum vitae, notamment un résumé de l'expérience post-universitaire, une liste des honneurs et des prix, une liste des publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, premier auteur, auteur unique, etc. (prière de préciser), y compris le nombre d'articles, de chapitres de livres et d'abrégés, publiés ou sous presse.
- Une copie du dossier universitaire des études de médecine de premier et de deuxième cycle (les dossiers des études générales de premier cycle ne sont pas requis et les photocopies des autres documents sont acceptées).
- Une description de l'établissement où la recherche sera effectuée et des ressources disponibles (entre une demi-page et une page).
- Des lettres de référence confidentielles de trois professeurs ou superviseurs avec lesquels le candidat a étudié ou travaillé. Un des recommandataires doit être le directeur du programme au sein duquel le candidat a reçu la majorité de sa formation. **Les lettres de référence sont transmises directement à SPC par le parrain par le biais du système en ligne. Les demandeurs peuvent solliciter des lettres des parrains par le biais du système des demandes en ligne qui acheminera un lien vers le programme en ligne.** Le candidat doit préciser aux recommandataires que ces lettres doivent parvenir à la Société au plus tard à la date limite.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants et les annexer à sa demande :

- Une lettre de soutien du neurologue spécialisé en troubles du mouvement qui supervisera la formation à l'établissement où le demandeur a l'intention d'utiliser sa bourse. Le sommaire doit décrire le programme de formation proposé et préciser l'attribution du temps et les publications du superviseur, ainsi que son expérience de la supervision. Le superviseur éventuel doit inclure une description détaillée du programme spécifiant le milieu de formation et de collaboration. Il décrira, notamment, les responsabilités cliniques du candidat, l'enseignement qui lui sera donné, la recherche et les autres tâches qu'il devra accomplir, ainsi que la proportion de temps consacrée à chacune de ces activités, afin de rendre compte de toute la durée de la formation durant la période de la bourse. **Signalons que le curriculum vitae du superviseur éventuel doit être présenté sur le formulaire de notice biographique de quatre pages de SPC généré par le système en ligne.**

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du comité consultatif.

On trouvera les directives dans le site Web de la SPC à l'adresse www.parkinson.ca. On peut également se procurer des formulaires en téléphonant à la SPC au 1 800 565-3000 ou au (416) 227-3382 ou en envoyant un courriel à ivy.lim-carter@parkinson.ca.

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de la Société Parkinson Canada, au www.parkinson.ca. Les candidats, pour ce faire, devront cliquer sur le lien « Research application » disponible en haut de la page d'accueil du site. Ils seront alors redirigés vers la page d'accueil du Programme national de bourses de recherche, d'où ils pourront accéder à notre système de traitement des demandes en ligne. Les candidats peuvent également se rendre directement à l'adresse <http://www.parkinson.ca/site/c.kgLNIWODKpF/b.5158907/k.95C2/Applications.htm> afin d'y créer un compte d'utilisateur, qu'ils utiliseront pour transmettre leur demande en ligne. Une confirmation sera émise en ligne, une fois la demande reçue.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **13 novembre 2009** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

Nota : Les demandes peuvent être transmises par le biais du système en ligne sans signature. Toutefois, après la transmission en ligne, le demandeur doit acheminer au plus tard le 14 novembre 2009 un exemplaire original portant toutes les signatures requises à :

Ivy Lim-Carter
Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux
Société Parkinson Canada – bureau national
4211, rue Yonge, bureau 316
Toronto (Ontario) M2P 2A9

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER

LE MANUEL DE DIRECTIVES DU PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE DE LA SPC

OU S'ADRESSER À :

Ivy Lim-Carter
Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux
Société Parkinson Canada – bureau national
1 800 565-3000 ou (416) 227-3382
Courriel : ivy.lim-carter@parkinson.ca